

Intercommunale à forme de Société Coopérative

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE
DE MONS-BORINAGE**
devenue

INTERCOMMUNALE GABRIELLE PASSELECQ

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour

Séance du 21 décembre 2023 à 18h

FORMEHOS

Avenue du Tir 77 à 7000 Mons

Points soumis à l'approbation de l'ensemble des actionnaires de l'Intercommunale :

AG EXT.23-21 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023.

AG EXT.23-22 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

Rapport du Conseil d'Administration établi conformément à :

- *L'article 6:86 du Code des sociétés et des associations en vue de la modification de l'objet de l'intercommunale CHUPMB ;*
- *L'article 6 :87 du Code des sociétés et des associations en vue de la modification des droits attachés aux classes d'actions.*

Rapport attesté par le réviseur, dans le rapport d'évaluation à l'Assemblée générale portant sur les données comptables et financières contenues dans le rapport du Conseil d'administration dans le cadre de la modification des droits attachés aux classes d'actions.

AG EXT.23-23 Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.
